

QG/PR/Cm - 15401 Le 26 septembre 1996

Objet : TVA sur les véhicules électriques

Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN Ministre des PME, du Commerce et de l'Artisanat Président du Conseil Régional Poitou-Charentes - Hôtel de Région 15, rue de l'Ancienne Comédie BP 575 86021 POITIERS Cedex

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président,

L'action conjuguée des pouvoirs publics et d'un pôle d'industriels innovant, implantés pour la plupart en Poitou-Charentes, a conféré à la France une avance technologique certaine dans le domaine du véhicule électrique.

Les experts internationaux reconnaissent que nous avons sur nos concurrents, tant à l'échelon européen que mondial, une avance de 2 à 3 ans en ce qui concerne les processus d'industrialisation. Il s'agit sans aucun doute d'un des domaines où recherche-développement et politique industrielle sont le mieux rentrées en symbiose, alors même que le produit final relevait de deux filières distinctes : automobile et électrique-électronique.

Aujourd'hui, les principaux groupes automobiles mondiaux comprenant avec retard l'intérêt de la voiture électrique à l'horizon 2005-2010, se lancent à notre poursuite. Leurs moyens sont importants et pour certains, qu'ils soient américains ou japonais, la taille de leur marché intérieur constitue un avantage comparatif.

Les atouts incontestables que les efforts de tous ont permis de prendre doivent être confortés.

Malgré les efforts des constructeurs français, le développement du marché électrique se heurte à un surcoût à la production par rapport aux véhicules thermiques comparables.

Nous vous suggérons donc, afin de conforter cette avance industrielle, qui a pour objectif de préserver l'environnement de tous, d'instituer lors de la prochaine loi de Finances un taux de TVA réduit pour des véhicules "zéro émission" totalement propres. Cette mesure aura, de plus, des retombées directes sur l'emploi et permettra à la France de conserver son avance technologique.

L'écho de cette mesure, ainsi que son effet immédiat sur le prix de vente seront de nature, soyez en convaincu, à générer une demande significative. Elle est justifiée par la contribution à l'amélioration de l'environnement, mais également, de la santé publique qu'affecte ceux qui quotidiennement rouleront à l'électricité.

En espérant que vous retiendrez notre proposition,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, à l'assurance de notre plus haute considération.

Le Président du Directoire,

Audi Jideles
Le Président du Groupe Henri HEULIEZ,

Patrice ROULOIS

Gérard OUEVEAU

S.A. EURO AUTOMOBILES HEULIEZ STEGE SOCIAL /7, Tue Louis HEULIEZ - B P 9 - 79140 CERIZAY (Poitou-Charentes) FRANCE TÉL 49 81 33 11 - FAX 49 81 30 21 - 8 A AU CAPITAL DE 70 000 000 F - R C S. BRESSUIRE B 388 711 194 - SIRET 388 711 194 00026 - CODE APE 341 Z